



Bulletin du travail

Décembre 2016

Cette publication contient un aperçu des principales¹ négociations collectives conclues au cours du mois de décembre (section A), du dernier trimestre de 2016 (section B), ainsi qu'une analyse documentaire (section C).

A. Aperçu de décembre

Principales activités de négociation

Plusieurs négociations principales étaient en cours en décembre, celles-ci incluaient :

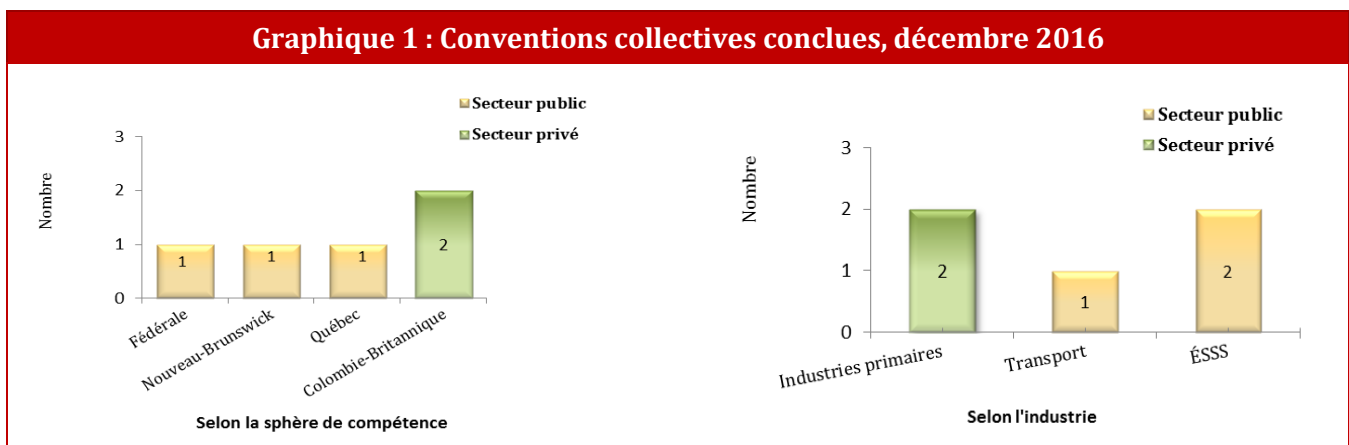
- **Sunwing Airlines Inc. et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4055 :** environ 900 membres d'équipage de cabine et responsables de la sécurité des cabines, sauf les superviseurs, sont sans contrat de travail depuis le 31 mai 2016. Le 8 novembre, avec l'aide d'un conciliateur du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC), les parties ont conclu une entente. Le 19 décembre, les membres du syndicat la rejetaient et le 20 un médiateur du SFMC était nommé, qui doit rencontrer les parties en janvier 2017. Les parties ont acquis le droit de grève ou de lockout le 6 décembre 2016, et peuvent l'exercer moyennant un préavis de 72 heures. Aucune entente n'a été conclue quant au maintien des activités advenant une grève ou un lockout.
- **La Compagnie des chemins fer nationaux du Canada (CN) et la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (Conseil n° 11) :** la convention collective d'environ 670 coordonnateurs de signalisation, techniciens, mécaniciens, adjoints, apprentis et aides, expirait le 31 décembre 2016. Depuis le 29 décembre, les parties en négociation ont eu recours à deux négociateurs du SFMC. Advenant qu'aucun accord ne soit conclu, les parties auront le droit légal de grève ou de lockout le 21 mars 2017
- **Molson Coors et la Canadian Union of Brewery and General Workers :** les négociations ont débuté le 31 octobre 2016, avant la date d'expiration de la convention collective le 31 décembre 2016. Depuis le 16 décembre, les parties négocient avec l'aide d'un conciliateur nommé par le ministère du travail de l'Ontario. Les parties auront le droit légal de grève ou de lockout le 9 janvier 2017.

Cliquez [ici](#) pour accéder à une liste mensuelle à jour des **Négociations clés**.

Règlements conclus

- Cinq principales ententes ont été conclues en décembre, soit trois dans le secteur public (couvrant 51 580 employés) et deux dans le secteur privé (couvrant 1 660 employés). Trois d'entre elles ont été conclues par médiation et deux par conciliation.
- Une entente a été conclue dans la sphère de compétence fédérale entre la Société canadienne des postes et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (couvrant 48 000 employés).
- Dans les sphères de compétence provinciale, deux ententes ont été conclues en Colombie-Britannique (couvrant 1 660 employés), et une dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick (couvrant 2 600 employés) et du Québec (couvrant 980 employés) (Graphique 1).
- La majorité des employés (90 %) ayant conclu une entente en décembre, appartenait à l'industrie du transport (48 000 employés), suivie par celles de l'éducation, de la santé et des services sociaux (ÉSSS) (3 580 employés) et des industries primaires (1 660 employés).

Graphique 1 : Conventions collectives conclues, décembre 2016



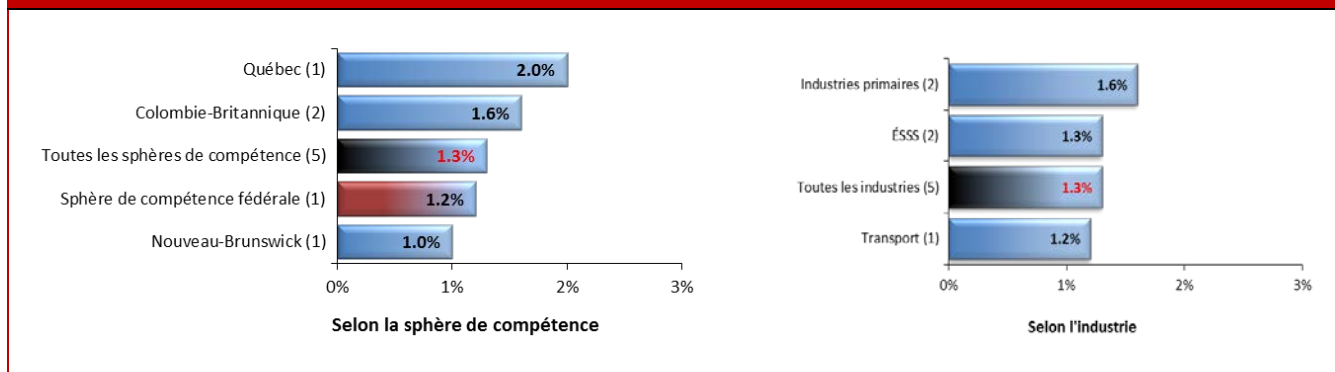
Les textes des conventions collectives peuvent être consultés à la [Négothèque](#). La liste des règlements conclus est également disponible en ligne [Liste des règlements conclus](#).

Résultats des règlements conclus

Salaires

- Le rajustement annuel moyen du taux salarial de base ² (pendant la durée des conventions) qu'ont reçu les 53 240 employés ayant conclu une entente en décembre, était de 1,3 % (Graphique 2). Lors de la ronde de négociations précédente entre les mêmes parties, le rajustement salarial moyen était légèrement supérieur (1,6 %).
- Le rajustement salarial moyen qu'ont reçu les employés du secteur public (1,3 %) était inférieur à l'augmentation salariale moyenne qu'ont touchée les employés du secteur privé (1,6 %).
- Au Québec, l'Université du Québec à Montréal et la Fédération des professionnelles ont négocié le rajustement salarial moyen le plus élevé (2,0 %). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Syndicat canadien de la fonction publique ont négocié l'augmentation salariale moyenne la plus faible, au Nouveau-Brunswick (1,0 %). Les deux ententes se trouvaient dans l'industrie de l'ÉSSS.

Graphique 2 : Rajustements salariaux, décembre 2016



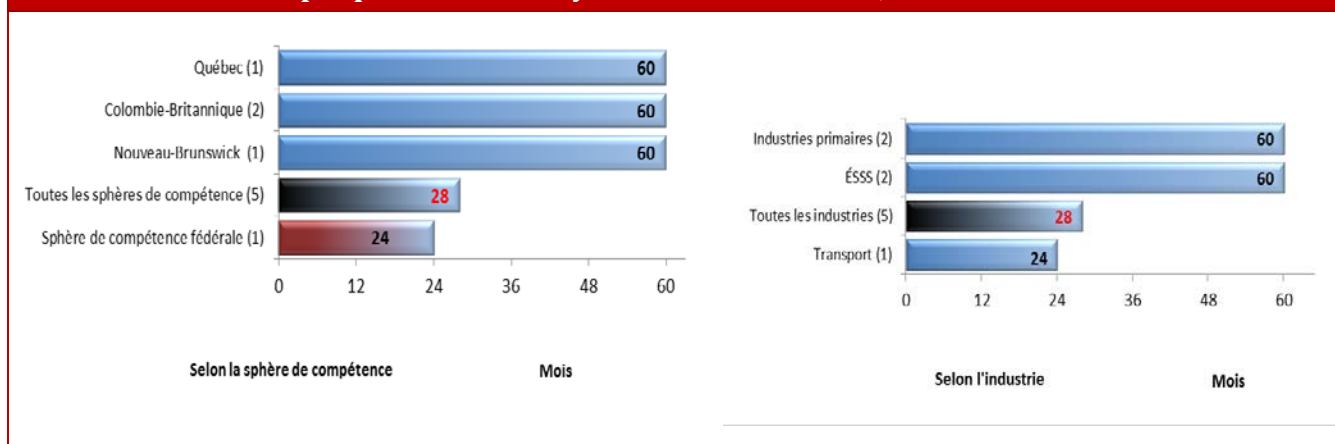
Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

[Cliquez ici pour de plus amples informations sur les Règlements salariaux.](#)

Durée des conventions collectives

- La durée moyenne des conventions conclues en décembre était de 28 mois, soit la moitié de la durée moyenne négociée lors de la ronde de la négociation précédente entre les mêmes parties (60 mois) (Graphique 3).
- La durée moyenne des ententes conclues dans le secteur public (26 mois) était beaucoup plus courte que celle des ententes conclues dans le secteur privé (60 mois).
- L'entente conclue au Québec entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Syndicat canadien de la fonction publique enregistrait la durée la plus longue (62 mois).
- Parmi les ententes conclues en décembre, la durée la plus courte était de 24 mois.

Graphique 3 : Durée moyenne des conventions, décembre 2016



Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

Principaux arrêts de travail³

- Au Québec, les 1 100 membres de l'Association des juristes de l'État et le gouvernement du Québec ont poursuivi leur arrêt de travail en décembre, ce qui s'est traduit par 24 200 jours-personnes non travaillés (JPNT).
- Aucun arrêt de travail n'a eu lieu dans la sphère de compétence fédérale.

[Cliquez ici pour de plus amples informations sur les Arrêts de travail au Canada.](#)

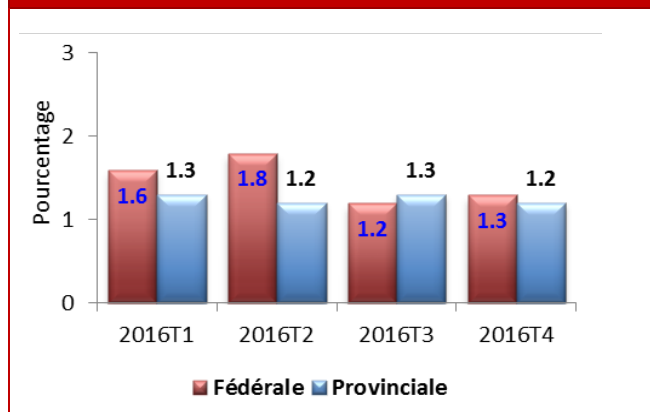
C. Aperçu du quatrième trimestre

- Vingt-quatre principales ententes couvrant un total de 125 850 employés ont été conclues au cours du dernier trimestre de 2016. Le rajustement annuel du taux salarial de base pour toutes ces ententes était de 1,2 %, soit une légère diminution comparé à celui observé au troisième trimestre de 2016 (1,3 %).
- Douze de ces conventions collectives ont été conclues par négociation directe. Parmi les douze conventions restantes, trois l'ont été par conciliation, huit par médiation et une par arbitrage.
- Plus de la moitié de ces conventions collectives (55 %) se trouvait dans le secteur public (couvrant 87 270 employés) et affichait une augmentation salariale moyenne de 1,3 %. Une augmentation salariale similaire a été enregistrée au trimestre précédent.
- Les ententes conclues dans le secteur privé ont donné lieu à une augmentation salariale moyenne de 1,1 %, soit une diminution par rapport au trimestre précédent (1,3 %) (Graphique 4).

Graphique 4 : Rajustements salariaux selon le secteur, 2016 (trimestriel)

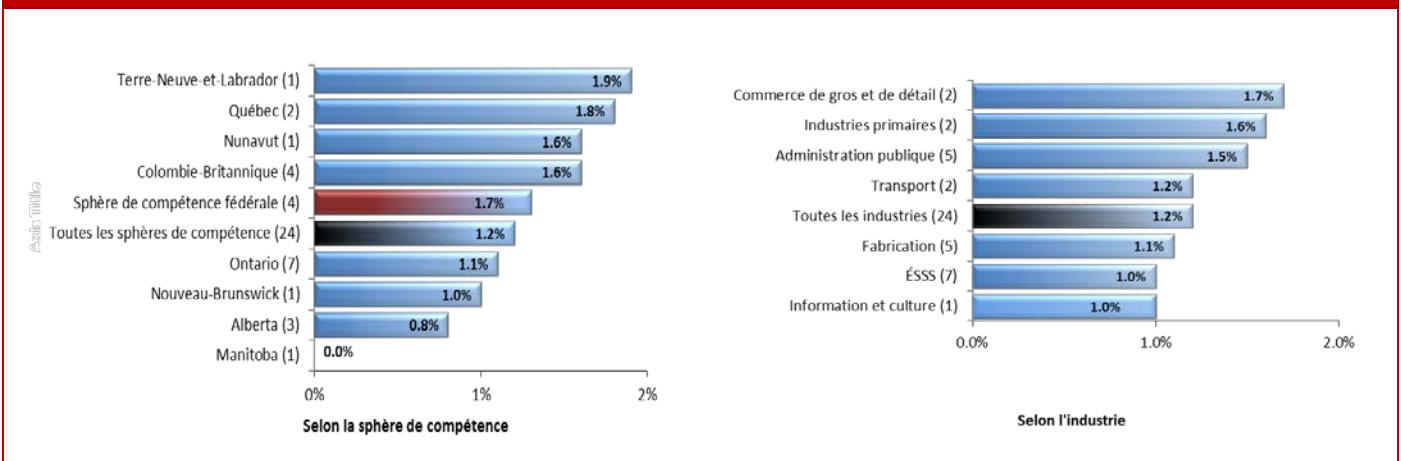


Graphique 5 : Rajustements salariaux selon la sphère de compétence, 2016 (trimestriel)



- Quatre ententes (couvrant 84 160 employés) ont été conclues dans la sphère de compétence fédérale affichant une augmentation salariale moyenne de 1,3 %. L'augmentation salariale moyenne de 1,2 % obtenue pour les vingt ententes (couvrant 41,690 employés) conclues dans la sphère de compétence provinciale était légèrement inférieure [Graphique 5].
- Parmi les sphères de compétence provinciale, Terre-Neuve-et-Labrador enregistrait le rajustement salarial le plus élevé (1,9 %) et le Manitoba, un gel salarial (Graphique 6).
- Selon l'industrie, l'augmentation salariale la plus élevée (1,7 %) a été négociée dans celle du commerce de gros et de détail et visait 2 800 employés. Au trimestre précédent, cette industrie enregistrait une réduction salariale de 0,3 %.
- Parmi toutes les industries, la plus forte proportion d'employés ayant conclu une entente, se trouvait dans celle de l'administration publique (25 %, 31 250 employés).

Graphique 6: Rajustements salariaux, 2016T3



Note : le nombre de conventions conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

Principaux arrêts de travail⁴

- Au cours du quatrième trimestre, cinq arrêts de travail impliquant 24 214 travailleurs ont été rapportés, et se sont traduits par 83 110 JPNT. Tous les arrêts de travail ont eu lieu dans les sphères de compétence provinciale, soit quatre au Québec et une au Manitoba.

D. Analyse documentaire

Les études suivantes relatives aux relations de travail ont été publiées dernièrement :

Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques intitulé « [Perspective de l'OCDE sur les pensions 2016](#) » examine de quelle manière les systèmes de retraite de pays membres de l'OCDE, dont le Canada, s'adaptent aux réalités économiques et financières. Ce rapport couvre les systèmes de pension publics et privés. Il traite de la préférence accrue pour les régimes de pensions à cotisation déterminée (RPCD), aux dépens des régimes de pensions à prestations déterminées (RPPD). Il dénote également qu'en 2015 au Canada, les RPPD représentent plus de 50 % du total des actifs des systèmes de pensions capitalisés privés et publics. De plus, il compare les dispositions relatives au régime de pension des employés du secteur public à celles des travailleurs du secteur privé.

- Le rapport de l'Organisation internationale du Travail intitulé « [Resolving Individual Labour Disputes : A Comparative Overview](#) » fournit une évaluation comparative des pratiques et des procédures communes à neuf pays membres de l'OCDE, dont le Canada, en matière de résolution de conflits de travail individuels entre les employés et leur employeur. Le rapport examine également de quelle manière ces mécanismes de résolution de conflits individuels interagissent avec les autres institutions du marché du travail (par ex. la négociation collective et l'inspection du travail) et les instances judiciaires et quasi-judiciaires (par ex. les tribunaux de compétence générale, les commissions de spécialistes et les tribunaux). Cette publication se veut un outil de référence pour les chercheurs, les décideurs politiques et les praticiens qui interviennent dans les conflits au travail.

Contact

Si vous désirez obtenir un numéro précédent du Bulletin du travail ou plus d'information, veuillez communiquer avec la [Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail](#) ou téléphoner au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser le lien ci-dessus pour nous faire parvenir votre convention collective, le protocole d'entente ou toute autre documentation si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (de 500 employés ou plus) ou au provincial (de 500 employés ou plus)

Note : ce bulletin est basé sur les données / informations du mois de décembre 2016 recueillies jusqu'au 16 janvier 2017.
Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 25 janvier 2017.

- ¹ Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les conventions collectives importantes visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- ² Le taux de salaire de base reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- ³ Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus.
- ⁴ Voir la note 3.